

BULLETIN MUNICIPAL



Le 21 juin 2024

710

MUNICIPAL

Archill Gladu, Maire

Raphaël Benoît, siège #1
Loisirs et famille
Urbanisme et environnement
Centre Vacances Lac Simon
APELSIMPO

Cédric Champagne, siège #2
Travaux publics
Pro-maire
RRGMRP

Mathieu Fecteau, siège #3
Loisirs et famille
Ressources humaines et finances

Jean-René Côté, siège #4
Urbanisme et environnement
Travaux publics
Sécurité publique
CCU

Edith Cooke, siège #5
Loisirs et famille
Ressources humaines et finances

Marie-Ève Moisan, siège #6
Sécurité publique
Travaux publics
Ressources humaines et finances

ÉQUIPE DE LA MUNICIPALITÉ

Serge Allaire, Directeur général
Denis Grégoire, Travaux publics
Nathalie Paquet, Trésorière adjointe
Marie-Élise Alain, Ludovic Pageau, Loisirs
Sabrina Trudel, Urbanisme
Véronique Germain, Agente de bureau et greffe
Lyne Hardy, Agente de bureau et greffe

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Vendredi de 9 h à 12 h

COORDONNÉES

Téléphone : 418 337-6741
Fax : 418 337-6742
Courriel : saintleonard@derytele.com
Loisirs : loisirstleonard@derytele.com
Urbanisme : urbanisme@derytele.com
Site Web : www.st-leonard.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ordures : Vendredi aux 2 semaines

Recyclage : Vendredi aux 2 semaines

Matières organiques :

Vendredi aux 4 semaines (19 janvier au 12 avril)

Vendredi aux semaines (19 avril au 29 novembre)

Dernière journée (20 décembre)

INCENDIE – AMBULANCE – POLICE : 911

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La chronique « Les séances du conseil en bref » qui vous communique les principales décisions est à titre d'information. Les résolutions sont, pour la plupart, résumées. Les procès-verbaux et les règlements sont disponibles pour consultation aux heures normales de bureau ou sur notre site Internet. Ces documents sont publics.

PROCHAINE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi le 8 juillet 2024 19 h

JOUR DE TOMBÉE POUR LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Vendredi le 26 juillet 2024



SÉANCES DU CONSEIL EN BREF

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 20 MAI 2024 OÙ SONT PRÉSENTS:

M. Archill Gladu, maire, M. Raphaël Benoît, M. Cédric Champagne, M. Mathieu Fecteau, M. Jean-René Côté, Mme Édith Cooke, Mme Marie-Ève Moisan conseillers/ères.

Retrouvez la totalité des procès-verbaux sur le site Web de la Municipalité

Adoption d'une offre de service à CIMA+ pour des travaux de voirie

Un montant de 600 000 \$ provenant de la TECQ 2019-2024 doit être dépensé avant le 31 décembre 2024. Les membres du conseil ont décidé d'investir cette somme dans des travaux de voirie. L'offre de services professionnelles – Infrastructure 2024 présentée par CIMA+ au montant de 22 500 \$ avant taxes a été acceptée.

Le conseil a fait adopter en séance ordinaire deux résolutions en reconnaissance de leur engagement auprès de la communauté de Saint-Léonard de Portneuf dans le domaine de la culture et des loisirs

Depuis plusieurs années, la gestion de remettre les clés aux clients lors de réservations des chalets municipaux avait été confié à Monsieur Réjean Bhérer, Dépanneur AMI au centre du village et a été avantageuse pour la municipalité. Ce service a été accompli de façon exemplaire et bénévole.

Nous offrons à Monsieur Réjean Bhérer nos sincères remerciements pour ces nombreuses années de loyaux services bénévoles.

Le Conseil municipal veut remercier Monsieur Pierre Doré pour son dévouement en la mise en œuvre de la pièce de théâtre « *De St-Léonard, j'ai pensé t'écrire* », il a mobilisé la « Sapristie de troupe » ainsi que de nombreux bénévoles à la mise en œuvre de ce projet.

Nous offrons nos plus sincères remerciements à Monsieur Pierre Doré.

Séances du conseil municipal 2024

Lundi 8 juillet 2024

Mardi 3 septembre 2024

Lundi 4 novembre 2024

Lundi 12 août 2024

Lundi 7 octobre 2024

Lundi 2 décembre 2024

Les séances débuteront à 19 heures.

NOUVELLES



Discours du maire

(extrait)

Chers Léonardoises et Léonardois,

Il me fait plaisir de vous présenter le discours du maire qui énumère les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023.

En décembre 2022, la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf adoptait un budget de fonctionnement de 2 215 130 \$ qui prévoyait des revenus de 2 191 168 \$ et des dépenses de 2 215 130 \$. Pour combler le déficit entre les revenus et les dépenses, la municipalité projetait d'utiliser un montant de 23 962 \$ à même les surplus accumulés.

Le rapport d'audit effectué par la firme comptable « Malette S.E.N.C.R.L. » et présenté le 6 mai 2024 indique que les états financiers représentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2023 ainsi que sa situation financière constatée à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Selon les données auditées de l'année 2023, la municipalité termine son année avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 204 674 \$. Cette situation financière fait donc augmenter l'excédent de fonctionnement non affecté de 344 559 \$ qu'il était en 2022 à 488 352 \$ en 2023. Enfin, l'endettement net à long terme de l'administration municipale est de 704 337 \$.

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous remercier de votre confiance. Soyez assurés que nous continuerons à travailler pour le bien-être de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

Je désire également souligner l'engagement de nos employés municipaux dans le service aux citoyens et remercier nos bénévoles de divers comités et organismes qui contribuent à rendre notre municipalité chaleureuse et accueillante.

En terminant, j'aimerais mentionner le travail accompli par les membres du conseil. Je veux les remercier pour le temps et les efforts qu'ils mettent au service de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

Archill Gladu
Maire

**Discours complet sur notre site Web, section Municipalité*

PROJET PILOTE DE COMPTEURS D'EAU RÉSIDENTS ALIMENTÉS PAR LE SYSTÈME D'AQUEDUC

Dans le cadre de ce projet, la municipalité est à la recherche de 20 propriétaires volontaires pour l'installation de compteurs d'eau à leur résidence.

Nous désirons se doter d'une liste de propriétaires qui seraient intéressés à y participer. Nous vous assurons un accompagnement tout au long du projet.

Si le projet vous intéresse, veuillez communiquer au bureau municipal ou nous faire parvenir un courriel.

Bureau municipal

Tél : 418 337-6741

Courriel : saintleonard@derytele.com



Appel à tous!

**Nous recherchons des Portneuvois-e-s
qui vivent en «cohabitation*» pour
savoir comment ça se passe!**

En vue d'un futur projet, nous voulons
documenter les situations vécues présentement.

**Pour plus d'informations, contactez
untoitpourtoi@solportneuf.org**

*Cohabitation : personnes qui habitent une même résidence
sans avoir un lien familial ou sans être en couple.



Plus on noie nos roses,



plus nos installations sont dans le rouge.

Votre eau, c'est notre eau à tous.

Plus on consomme d'eau,



plus nos usines sont sous pression.

Votre eau, c'est notre eau à tous.

Arroser son jardin naturellement, c'est faire une fleur à l'environnement.



En utilisant un arrosoir ou un système d'arrosage, on réduit la consommation d'eau potable sans gêner son jardin. Découvrez en plus sur Quebec.ca/empreinte-bleue

Votre eau, c'est notre eau à tous.

Laver sa voiture avec moins d'eau, c'est brillant.



En utilisant un seau d'eau plutôt qu'un tuyau d'arrosage, on minimise l'eau potable de toute la collectivité. Découvrez en plus sur Quebec.ca/empreinte-bleue

Votre eau, c'est notre eau à tous.

Transport adapté de Portneuf

La municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a déposé une demande pour joindre le service de transport adapté régional de Portneuf afin que ses résidents aient accès à des services de transport adapté. Afin de finaliser le processus, nous avons besoin d'établir le nombre de citoyens qui auraient besoin des services de transport adapté.

Des formulaires d'admission, accompagnés d'un court sondage sont disponibles à votre bureau municipal. Si vous êtes résident de Saint-Léonard-de-Portneuf et que vous rencontrez des difficultés de mobilités, nous vous invitons à remplir ce formulaire et le sondage et les acheminer à la CTRP avant le 15 août prochain au 111-2, route des Pionniers, Saint-Raymond, G3L 2A8 ou par courriel à transportadapte@transportportneuf.com.

Voici des informations qui pourront vous aider à déterminer si vous pourriez utiliser le service.

Le transport adapté est un service de transport en commun qui, comme son nom l'indique, est adapté aux besoins des personnes handicapées. Cependant, seules les personnes handicapées dont l'incapacité compromet grandement leur mobilité peuvent y être admises.

Ainsi, pourra être reconnue comme admissible toute personne qui répond aux deux exigences suivantes :

Être une personne handicapée, c'est-à-dire : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Avoir, sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté.

Seules les incapacités suivantes pourront être retenues aux fins de l'admissibilité :

- Incapacité de marcher sur une distance de 400 mètres sur un terrain uni ;
- Incapacité de monter une marche de 35 centimètres de hauteur avec appui, ou incapacité d'en descendre une sans appui ;
- Incapacité de s'orienter dans le temps ou dans l'espace ;
- Incapacité de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres ;
- Incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle. Toutefois, cette incapacité ne peut à elle seule être retenue aux fins d'admission.

Formulaires d'admission et sondage disponibles au bureau municipal

Acheminez votre demande avant le 15 août à la Corporation de transport régional de Portneuf

LOISIRS

OUVERTURE DE LA SURFACE MULTISPORT

La surface multisport située près du bureau municipal est maintenant ouverte de 8h à 21h



Règlements

- Le port du casque protecteur est recommandé pour éviter les blessures
- Il est important de ne pas endommager la surface, seuls les bâtons et les balles de dek hockey doivent être utilisés
- Interdiction de manger sur la surface
- Soyez respectueux envers les autres utilisateurs

La municipalité de Saint-Léonard ne peut être responsable de toute forme de blessures ou pour la perte ou le vol d'objets.

Merci de votre collaboration



HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est fermée durant
la période estivale

De retour à l'automne



L'HEURE DU CONTE
avec
Madame Colette
De retour à l'automne

À la bibliothèque
municipale

Pour les enfants
de 0 à 5 ans!

